

Eco-Terre

«La recherche du monopole est le vrai moteur de l'innovation»

Débat. Condamner l'abus de position dominante a-t-il un sens dans le high-tech ?

RECUEILLI PAR CHRISTOPHE ALIX ET MARC CHEVALLIER («ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES»)
QUOTIDIEN : lundi 29 octobre 2007

Un mois après la condamnation de Microsoft pour «abus de position dominante» par Bruxelles, François Lévêque (lire ci-dessous) fait le point sur les pratiques concurrentielles dans le secteur du high-tech.

Après sa défaite historique devant le tribunal de Luxembourg et la Commission européenne, Microsoft va-t-il rentrer dans le droit chemin ?

C'est probable, cette décision a déjà produit ses effets. Microsoft a accepté de donner accès à des informations que, jusqu'à présent, il ne voulait pas communiquer aux développeurs de logiciels. Cela va permettre à des derniers de mettre au point des produits «interopérables», donc compatibles avec Windows, plus facilement et à moindre coût. Le prix pour l'accès à ces informations est réduit à un montant unique de 10 000 euros pour les développeurs de logiciels libres !

Cette décision changera-t-elle réellement les pratiques des multinationales ?

Il va devenir difficile en Europe, pour les firmes qui détiennent des parts de marché très élevées dans un secteur, de s'appuyer sur leur monopole pour l'étendre à un nouveau marché. Evidemment, dans le cas de Microsoft et du logiciel audio et vidéo MediaPlayer, on ne pourra pas revenir en arrière: ces remèdes ne vont pas corriger les abus du passé mais, au mieux, prévenir ceux de l'avenir. Mais Microsoft et d'autres entreprises super-dominantes se savent désormais sous la surveillance des autorités de la concurrence. Elles ont d'ailleurs pris l'habitude d'aller les voir avant de lancer un nouveau produit. Cela a été le cas pour Vista, le nouveau système d'exploitation de Microsoft.

Certains disent que pour remettre en cause les monopoles ces procédures sont bien moins utiles que l'innovation, à l'exemple de Firefox qui n'a pas attendu l'appui du droit pour tailler des croupières à Microsoft...

Heureusement pour les consommateurs, l'innovation va plus vite que l'application de la politique de concurrence. Les économistes ont raison de penser qu'un monopole finit toujours par être érodé. Il attire la concurrence alléchée par les prix et les profits élevés et, au-delà d'un certain temps, disons dix ans, les concurrents finissent par entrer. Dans certains cas, le droit de la concurrence permet de gagner du temps. Si le régulateur intervient au bout de huit ans, les consommateurs gagnent deux ans.

Les entreprises du high-tech doivent-elles pouvoir prévoir des rentes de monopole pour continuer à innover ?

On est dans un secteur où les innovations sont amplifiées par les effets de réseau: plus un produit est répandu, plus les consommateurs ont intérêt à l'adopter pour leur confort d'utilisation. Dans le high-tech, la concurrence ne vise pas à acquérir une part de marché, mais à en contrôler la quasi-totalité. C'est le vrai moteur de l'innovation. Une société va dominer pendant une période, comme Microsoft à l'ère du PC ou Apple dans les premiers temps de la musique numérique et puis il y aura une autre innovation et elles perdront progressivement de leur influence. La succession de monopoles est un trait assez caractéristique du high-tech.

La sanction de Bruxelles contre les entreprises Microsoft met en lumière les différences de conceptions aux Etats-Unis et en Europe...

Il y a une tarte à la crème, complètement fautive, qui consiste à dire que l'Europe protège les concurrents alors que les Etats-Unis défendent l'intérêt des consommateurs. C'était vrai mais au siècle dernier ! Là où les Américains n'ont pas la même vision, c'est qu'ils considèrent que le marché finira par éroder les monopoles mal acquis plus efficacement que le régulateur. La confiance dans les vertus du marché y est bien plus forte. N'oublions pas que le droit de la concurrence fait parfois des erreurs en condamnant des entreprises qui n'ont pas abusé de leur position dominante. Les Américains ont très peur de ce type d'erreurs car elles coûtent bien plus cher à l'innovation que de laisser filer des coupables !

Doit-on s'attendre, alors, à une inflation des procédures sur le Vieux Continent ?

Cette décision va donner l'énergie à la Commission européenne pour combattre les abus de position dominante. Du fait des différences perçues des deux côtés de l'Atlantique, de plus en plus d'abus américains vont se retrouver traités en Europe, sur un champ de bataille déporté. A force d'entretenir le cliché d'une Europe plus à l'écoute des concurrents, ces derniers se disent que leurs intérêts seront mieux défendus ici. Cette tendance va s'exacerber et ce ne sera pas sans poser de problèmes politiques si la Commission condamne d'autres locomotives américaines

comme Qualcomm (puces pour téléphone mobile), Intel (microprocesseurs), etc. Il existe aujourd'hui un enjeu géopolitique du droit de la concurrence.

http://www.liberation.fr/actualite/economie_terre/287939.FR.php

© Libération